



Regional Workshop (R2) CD4CDM Project

CDM Operationalization

Hammamet, 18 – 21 march 2004

Faouzi Senhaji, Consultant



Rappels sur MDP

Protocole de Kyoto : Article 12

Objectifs du MDP : Trois 3

MDP & DD : responsabilité du pays hôte

Gouvernance : COP/MOP et CE du MDP

Répartition des revenus du MDP :

x % coût opérationnel

2 % fonds d'adaptation



Critères de participation au MDP

Pour toutes les Parties :

1. Participation volontaire
2. Autorité Nationale Désignée du MDP
3. Ratification du PK



Critères de participation au MDP

Pour les Parties de l'Annexe B du PK :

Établissement

- des quantités d'Émissions attribuées (Art.3)
- d'un système national d'estimation des GES
- d'un registre national
- d'un système d'inventaire et de comptabilité annuel pour l'achat et la vente des URCE.



Caractéristiques des projets MDP

Tous les projets MDP doivent :

- conduire à réduction nette des émissions de GES
- passer par les stades de pré-faisabilité, de faisabilité et de développement
- avoir un niveau de risque gérable et un TRI acceptable
- être réels, mesurables et additionnels (art. 12)
- porter sur une période de 10 ans maxi ou de 7 ans renouvelable 2 fois (choix des promoteurs)



Cycle d'un projet MDP

Avant Mise en œuvre du projet

1. identification & formulation (PDD)
2. approbation nationale (lettre / AND)
3. validation & enregistrement (EOD 1/CE)

Après Mise en Œuvre

4. Suivi (surveillance perfo du projet)
5. vérification & certification (EOD 2/CE)



Procédures de validation & d'enregistrement (1)

Les Entités Opérationnelles doivent :

1. recevoir de l'AND lettre d'approbation
2. mettre le DP à la disposition du public
3. recevoir commentaires dans les 30 jours
4. statuer sur la validité du projet & en informer les promoteurs

.....



Procédures de validation & d'enregistrement (2)

Les Entités Opérationnelles doivent :

5. soumettre rapport de validation & demander l'enregistrement au CE du MDP
6. mettre le rapport à la disposition du public

L'enregistrement est définitif 8 semaines
après réception de la demande par le CE du MDP



Suivi du projet (1)

Plan de suivi requis dans le DP (PDD)

Objectifs :

- permettre surveillance systématique des performances du projet
- constituer la base pour Vérification

.....

Suivi du projet (2)

Le plan de suivi doit :

- identifier l'autorité responsable du suivi et de la consignation des mesures
- définir le plan d'exécution du suivi
- donner informations pour Vérification
- être basé sur méthodologie reconnue

.....

Suivi du projet (3)

Le plan de suivi doit :

- prévoir collecte données /calcul de la LB & aux émissions dans limites du projet
- Identifier & prévoir mesure des fuites potentielles (hors limites du projet)
- établir procédures de contrôle qualité

.....

Suivi du projet (4)

Le plan de suivi peut être établi par

- les promoteurs du projet ou
- une agence spécialisée

Le plan de suivi peut être exécuté par

- Les promoteurs du projet

Vérification et Certification du projet

Vérification par EO 2 :

- revue périodique et indépendante
- détermination *a posteriori* des R. E.

Certification par EO 2 :

- attestation écrite que les R.E. atteintes par les activités du projet

Vérification et Certification du projet (1)

L'Entité Opérationnelle doit

1. vérifier si la documentation du projet est conforme
2. réaliser inspections sur le site
3. vérifier que la méthodologie de suivi a été correctement appliquée et recommander changements si nécessaire

Vérification et Certification du projet (2)

L'Entité Opérationnelle doit

4. déterminer les R.E.
5. fournir un rapport de Vérification au CE et aux promoteurs du projet
6. rédiger un rapport de Certification et le mettre à la disposition du public



Cycle d'un projet MDP (1)

Rôles and responsabilités

| Opérateur Opération → ↓ | Participants au projet | Entité opération. | Conseil exécutif |
|--|--------------------------------|---|--|
| Montage du projet | Fournissent PDD & LA/AND | | |
| Validation / Enregistre- ment | | Confirme Projet répond aux exigences | Enregistre le projet au plus tard <u>8 semaines</u> après la requête de l'EO |



Cycle d'un projet MDP (2)

Rôles and responsabilités

Participants **Entité Opérat** **Conseil Exéc.**

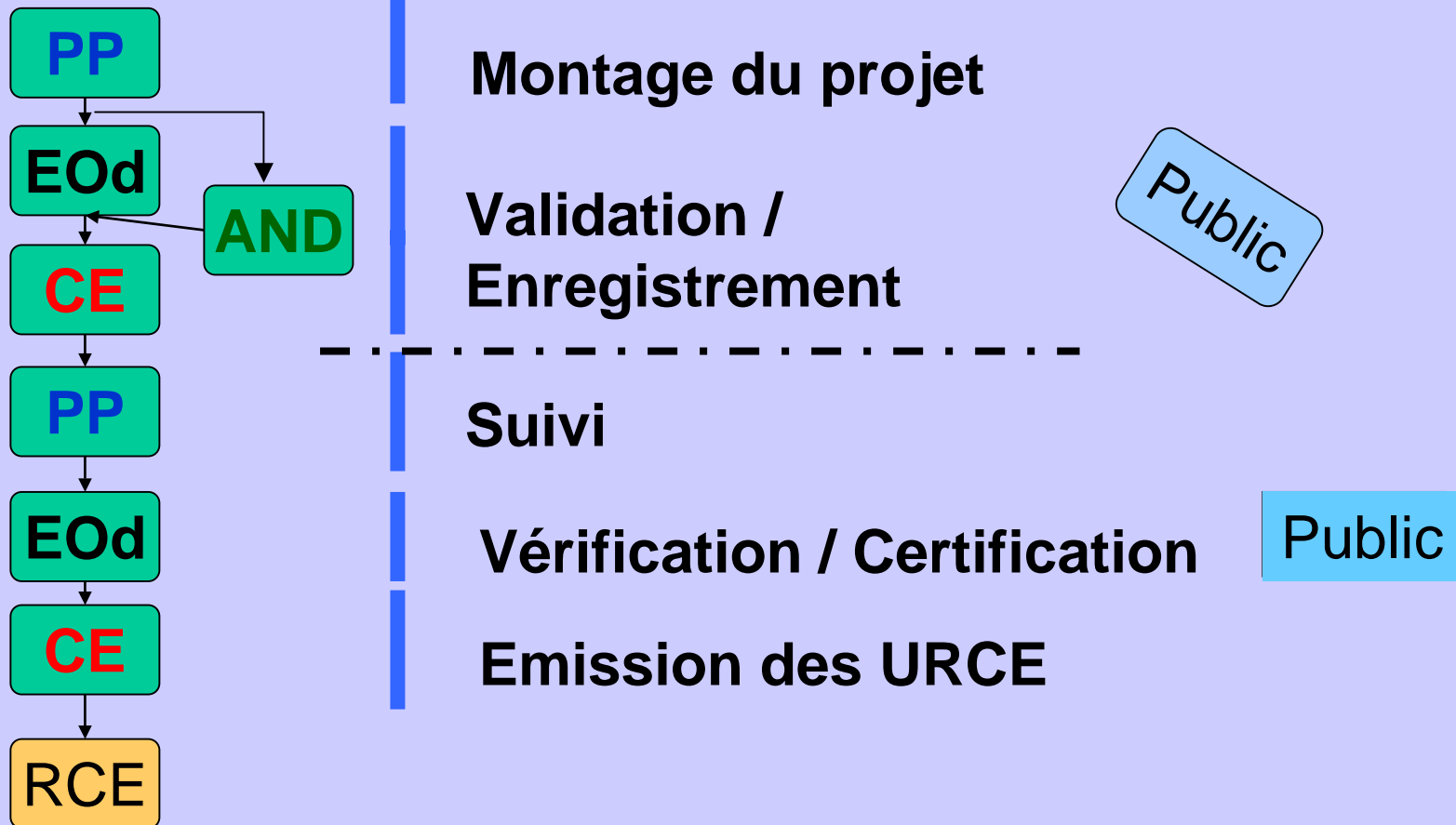
| | | | |
|---|-----------------------|------------------------|--|
| Suivi | Mise en oeuvre | | |
| Verification & certification | | Certifie les RE | |
| Délivrance des URCE | | | Délivre les URCE dans les <u>15 jours</u> |



Cycle d'un projet MDP

Rôles and responsabilités

COP



Procédures simplifiées pour les petits projets

Accords de Marrakech

- projets EnR < 15 MW
- projets E.E. < 15 GWh / an
- autres projets de R.E. < 15 kt
CO2e /an

Procédures simplifiées par CE du MDP

Conclusion

Opérationnalisation du MDP

- résultat de longues négociations internationales
- instrument à long terme
- apprentissage par la pratique

Absence des USA

Additionality ⁽¹⁾

- Definition : CDM projects have to "generate ER that are additional to any that would have occurred in the absence of the project activity"
- Critical to CER determination
- PA results in lower GHG emissions or greater C sequestration relative to the "no-project" case

Additionality (2)

- Quantitative analysis

identify, assess (measure) all emissions
reference scenario (BL) & PA scenario

- Qualitative analysis

show that ER would not occur in the
absence of PA (barriers)

Additionality ⁽³⁾

- Golden rules
 - a PA which would not occur without CER revenues is additional
 - transparency
- Information on additionality are due in sections A & B of the PDD

Project boundary ⁽¹⁾

- Limits of the area within which
ER or sequestration occurs
- Activities & Emissions included in
these limits reflect
 - A&E included in the BL & P calculations
 - A&E monitored once the project is
operational

Project boundary ⁽²⁾

- Includes emissions from activities directly related to the project output & site location
- Exceptions : emissions from leakage indirect & off-site activities considered
 - significant &
 - within control of the project developer
- Flowchart recommended